

Jeudi 4 novembre 2010

Tranquillité publique : réponses au maire d'Argenteuil. La parole est donnée aux habitants. 3. LA VIDEO PROTECTION.

Dans une série d'articles, nous répondons point par point à la présentation de M. Doucet, concernant le « plan d'action pour la tranquillité publique » exposé dans sa lettre adressée à tous les Argenteuillais.
Je précise que j'ai exposé ces données au dernier Conseil municipal, et que M. Doucet qui les a superbement ignorées, continue à communiquer de façon inexacte ou partielle sur de nombreux points.

Aujourd'hui : la vidéo protection.

Le Maire : " 30 caméras (...) s'ajoutent aux 57 existantes"

Notre réponse :

Cette décision s'inscrit dans la suite logique et programmée de la décision prise par l'équipe municipale conduite par Georges Mothron de compléter la politique de sécurité de la ville, par l'installation de 57 caméras. Cette décision s'inscrivait en complément d'autres mesures importantes comme la création de la police municipale, l'ouverture de commissariats de quartier, la réorganisation des associations de prévention, la création du centre municipal de sécurité publique, etc.
Quant à la vidéo protection, l'action de M. Doucet depuis 3 ans a été très modeste. Elle s'est en effet limitée à :

1°) la création d'une commission d'éthique et d'évaluation de la vidéo protection

Cette création avait été très médiatisée.

Elle était sans doute destinée à calmer la fraction de la majorité municipale qui l'estimait attenter aux "libertés individuelles".

J'ai qualifié au Conseil municipal cette instance de "*commission bidon*", puisqu'elle ne s'était jamais réunie après sa création en 2008, et que d'ailleurs, sa charte qui prévoit un rapport annuel n'était pas respectée. Est-ce l'effet de cette déclaration, mais j'ai reçu un mail quelques jours après m'invitant à cette commission qui se réunissait dans la semaine qui a suivi. Cela m'amène à communiquer quelques informations sans nuire à la confidentialité nécessaire sur certains aspects. D'abord, la Commission n'a été saisie d'aucune plainte concernant des atteintes à la liberté individuelle. Cela devrait à mon sens être médiatisé, car c'est la meilleure réponse à ceux qui, naïvement, contestent ces dispositifs, et qui sous couvert de protéger les honnêtes gens, aident en réalité les délinquants bien réels ou en puissance.

2°) redéploiement du réseau de caméra.

Il a été annoncé la mise en place de 6 nouvelles caméras, dans différents quartiers... mais il est important de préciser que cela s'accompagne de la disparition de 6 caméras dans d'autres quartiers.

Il n'y a donc aucun effort quantitatif dans ce domaine.

3°) Financement de l'extension du réseau

La mise en place de 30 caméras supplémentaires, est bien le signe que ce dispositif répond à un réel besoin. Malheureusement, c'est précisément à ce moment que le Conseil général se désengage fortement du versement de subventions aux communes.

M. Doucet Conseiller général a voté pour cette diminution massive de l'aide... pénalisant la ville d'Argenteuil dont il est le maire.

Rappelons que jusqu'en 2008, la majorité du Conseil général à laquelle j'appartenais financier à hauteur de 30 % du coût l'installation des nouvelles caméra (avec un plafond de 75 euros, par habitants). Sur décisions de MM. Doucet, Leikine et de leurs amis asocialistes, cette subvention a été abaissée à 10 % , avec un plafond inférieur à 10 euros par habitants.

Cette division par 5 des aides départementales versées à Argenteuil, s'accompagne d'une autre mesure restrictive, puisque ces subventions sont prises sur un budget global. Ce qui fait que les subventions versées pour l'installation de caméras supplémentaires le sont au détriment du financement des investissements pour les équipements scolaires, sportifs, culturels, des dépenses de voirie, de santé, etc.

Le Maire : "*le plan de développement (...) sera présenté (...) aux Conseils de proximité*".

Notre réponse :

Nous prenons acte de cette promesse avec un certain septicisme, en raison du mépris avec lequel sont considérés les conseils de proximité sur les autres sujets, pour lesquels ils devaient aussi être tenu au courant... Nous verrons bien.

En conclusions, pour positives qu'elles soient, ces mesures prises par la Municipalité, nous paraissent marquées par une certaine incohérence et l'improvisation. L'action de M. Doucet maire d'Argenteuil étant contradictoire avec ce que M. Doucet vote au Conseil général... et cela au préjudice de la ville.

Prochain article: les travaux d'intérêt général

Publié dans : [Argenteuil](#) - Par Philippe Métézeau

[Contact](#) - [C.G.U.](#) - [Signaler un abus](#) - [Articles les plus commentés](#)